

[Accueil](#)  
[Rubriques](#)  
[Magazine](#)  
[Biblio](#)  
[Forum Militaire](#)  
[Publicité](#)  
[Mentions légales](#)  
[Confidentialité](#)



[Accueil](#)  
[Rubriques](#)  
[Magazine](#)  
[Biblio](#)  
[Forum Militaire](#)  
[Publicité](#)  
[Mentions légales](#)  
[Confidentialité](#)



**zone militaire**  
opex360.com



FORCES NAVALES / INDUSTRIE

5

# Le maintien en condition opérationnelle des frégates de défense aérienne échappe à Naval Group

Ewan Lebourdais  
PHOTOGRAPHE MARITIME  
www.ewan-photo.fr



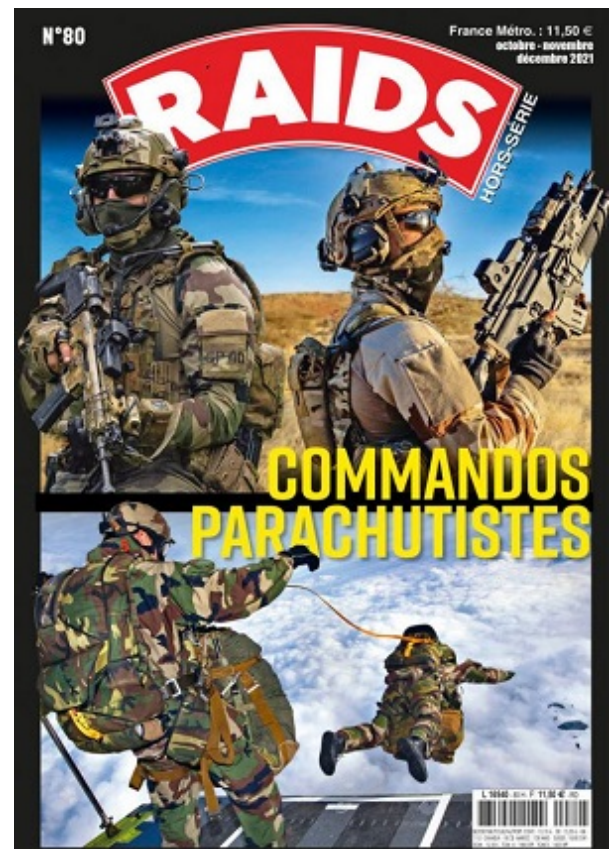
Impliqué dans la modernisation de trois des cinq frégates légères furtives [FLF] de type La Fayette [en plus de les avoir construites] ainsi que dans la construction des frégates de défense aérienne [FDA] « Chevalier Paul » et « Forbin », Naval Group pensait sans doute avoir les bonnes cartes en main pour assurer le maintien en condition opérationnelle [MCO] de ces navires, à l'issue de l'appel d'offres « FRG23 », lancé par le Service de soutien de la Flotte [SSF].

Sauf qu'il en est allé autrement. En effet, le 14 septembre dernier, Naval Group a vu son offre écartée, au profit de celle faite par Les Chantiers de l'Atlantique, celle-ci ayant obtenu une note globale de 99,53/100.

**PRÉPAREZ VOTRE PROJET  
EN MODE MILITAIRE**  
*5 heures d'ateliers du 31 janvier au 4 février*

GÉNÉRAL DESPORTES COLONEL GOYA  
AMIRAL LAJOUS NICOLAS DOUMENC

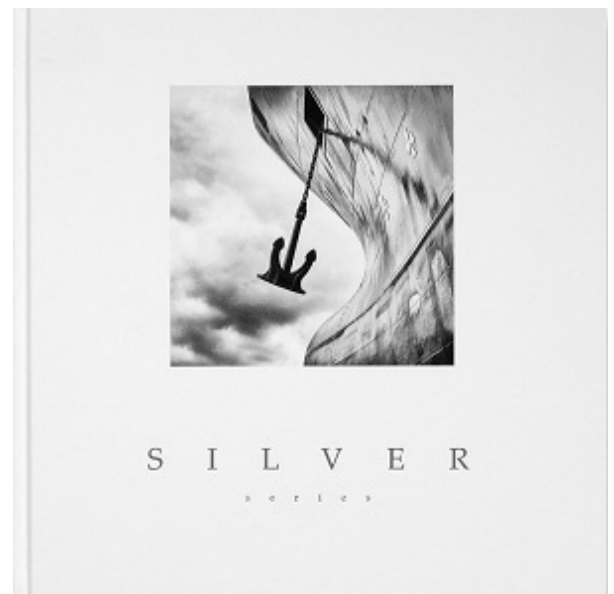
# COIN DES REVUES



Pour Naval Group, il s'agit de la seconde déconvenue en quelques semaines, après la perte du marché MCO des trois porte-hélicoptères amphibies [PHA] de type Mistral, que l'industriel assurait jusqu'alors avec Les Chantiers de l'Atlantique. Pour rappel, le SSF leur a préféré CNN MCO, en juin dernier.

Cela étant, c'est sur la perte du marché MCO des deux frégates de défense aérienne qui a du mal à passer pour Naval Group, la maintenance des cinq frégates légères furtives étant déjà assurée par les Chantiers de l'Atlantique, dans le cadre d'un contrat attribué en 2016. D'où son recours devant le tribunal administratif de Toulon pour contester la dernière décision du SSF.

Ainsi, Naval Group a notamment soutenu que le SSF avait « rompu la confidentialité [...] en divulguant aux candidats des documents et informations lui appartenant qu'il n'était pas autorisé à diffuser », ce qui, selon lui, a « lésé » ses intérêts « dès lors qu'ils ont conféré aux autres candidats, et tout particulièrement à la société



attributaire, un avantage anticoncurrentiel ».

En outre, l'industriel a également fait valoir que le SSF « a insuffisamment défini son besoin en sollicitant des candidats qu'ils présentent une offre portant sur l'approvisionnement d'articles obsolètes et, par conséquent, indisponibles sur le marché ». Et d'ajouter : « le fait d'avoir sollicité la fourniture d'articles obsolètes et donc indisponibles sur le marché résulte de l'application d'une méthode de notation du prix irrégulière. Pour de tels produits dont l'approvisionnement est par définition impossible, la seule solution raisonnable pour les candidats ayant connaissance de leur obsolescence était de ne pas s'engager sur un prix qui, par définition, serait inapplicable ».

Enfin, parmi les autres reproches formulés, Naval Group a estimé qu'il a été « porté atteinte au principe d'impartialité et au principe d'égalité de traitement des candidats dès lors qu'une des personnes en charge de l'élaboration de l'offre au sein des

équipes de la société attributaire avait auparavant travaillé pour le SSF au sein de l'équipe responsable non seulement du suivi de l'exécution de marchés conclus avec Naval Group, mais aussi de la mise en place et de la négociation du Marché FRG23 ».

Le tribunal administratif n'a donné raison à Naval Group sur aucun des points qu'il a avancés. « Il ressort des pièces du dossier que compte tenu de la nature et du contenu des informations transmises par les services de l'Etat aux deux candidats en présence, leur communication était nécessaire pour assurer une participation égale de ces derniers à la mise en concurrence. Ainsi, cette divulgation doit, en tout état de cause, être regardée comme ayant été de nature à garantir une stricte égalité entre les candidats », [a-t-il répondu](#) pour le premier.

Cela étant, le juge a estimé que rien n'interdit à Naval Group de faire constater une éventuelle « violation de ses droits de propriété intellectuelle par la juridiction compétente et, le cas échéant, de

demander réparation des préjudices qu'elle aurait pu ainsi subir ».

S'agissant du prix des articles « obsolètes », il « ressort des pièces du dossier que de tels produits dont l'obsolescence était établie, pouvaient être néanmoins achetés auprès de fabricants ou fournisseurs et qu'un prix pouvait donc être fixé pour chacun d'entre-deux », a observé le tribunal administratif. Et d'ajouter : « La société Naval Group n'est pas fondée à soutenir que la méthode de notation du critère du prix est entachée d'irrégularité dès lors qu'elle est susceptible de conduire à ce que la meilleure note ne soit pas attribuée à la meilleure offre ».

Quant à l'éventuel conflit d'intérêt évoqué par Naval Group, qui concernerait un ancien officier marinier recruté par Les Chantiers de l'Atlantique, le juge l'a écarté. « Il ne ressort pas des pièces produites par la société requérante que la personne ait été susceptible d'influencer, directement ou indirectement, la procédure de passation du marché en litige à quelque stade que ce soit de la

procédure suivie. La circonstance que cet agent ait été un interlocuteur de la société requérante à l'occasion d'un précédent marché ne saurait, en tant que telle, caractériser un quelconque manquement du pouvoir adjudicateur ».

Aussi, cette requête ne pouvait qu'être rejetée... Et l'industriel a même été condamné à verser un total de 4000 euros [2000 euros à l'Etat et autant aux Chantiers de l'Atlantique] au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Cela étant, Naval Group reste encore le titulaire des marchés MCO du porte-avions Charles de Gaulle et des sous-marins nucléaires.

Tags: Chantiers de l'Atlantique FRG23  
maintien en condition opérationnelle  
Marine Nationale MCO Naval Group  
Service de soutien de la Flotte SSF

---

[ARTICLE  
PRÉCÉDENT](#)  
La Marine  
nationale a

[Paramètres cookies](#)

[PROCHAIN  
ARTICLE](#)  
Pour  
transporter  
ses Griffon,

première l'armée de >  
< campagne de Terre  
surveillance remplace ses  
des câbles porte-engins  
sous-marins blindés par  
lors de la des PEBS  
mission  
Calliope

Conformément à l'article 38 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. [[Voir les règles de confidentialité](#)]

## 5 CONTRIBUTIONS

### Contributions 5

### Pingbacks 0



**Gamberge** @ 21 octobre 2022 à 16:34

99,53/100 !

Cela paraît évidemment suspect tant c'est proche de la perfection, mais peut-être est-ce relativement classique dans ce secteur...

De tels scores sont-ils habituels dans les réponses à appel d'offres de la Marine Nationale, ou plus restrictivement, du SSR ?

Et quel a été la note du second ?

Merci à ceux qui savent de nous éclairer.

Répondre

L'obsolescence n'implique pas l'impossibilité d'approvisionnement. Feue ma boîte a très bien vécu sur des marchés d'obsolescence... La réaction de Naval Group signale une suffisance de technocrate qui a dû en indisposer plus d'un !

Répondre



**Le Breton** @ 21 octobre 2022 à 17:18

Je pense que la maintenance d'un navire doit être assurée par le maître d'oeuvre, vous allez faire entretenir votre Renault chez Opel vous ?

Répondre



**Harambe** @ 21 octobre 2022 à 17:20

J'ai du mal à comprendre ce genre de truc, affaiblir sciemment son propre champion industriel, dominé à hauteur de 62% par l'état et 35% par thales (société elle même dominé par l'état à 25% et dassault à 25%), au profit de sociétés privées.

Si ça relève pas de la trahison des intérêts de l'état, c'est quoi alors? Des ministres qui préparent pour leur retraite de la vie politique?

Un peu comme les présidents qui font des séminaires à 500 000 euros de l'heure financés par des « groupes » hmm pour service rendus pendant leur mandat?

[https://www.lepoint.fr/politique/les-conferences-rapportent-gros-aux-ex-leaders-03-12-2017-2176952\\_20.php](https://www.lepoint.fr/politique/les-conferences-rapportent-gros-aux-ex-leaders-03-12-2017-2176952_20.php)

Répondre



**Prof de physique** @ 21 octobre 2022 à 17:45

Un bien pour un mal. le groupe naval pourra ainsi être plus disponible pour construire des vaisseaux pour la « Royale ».

Répondre

## LAISSER UN COMMENTAIRE

Commentaire \*

Nom \*

E-mail \*

Site web

Laisser un commentaire

### COMMENTAIRES RÉCENTS

● Prof de physique dans Le maintien en condition opérationnelle des frégates de défense aérienne échappe à Naval Group

---

● PK dans Un F-35A de l'US Air Force s'est écrasé lors d'un vol d'entraînement au-dessus de l'Utah

---

● PK dans Un F-35A de l'US Air Force s'est écrasé lors d'un vol d'entraînement au-dessus de l'Utah

---

📅 octobre 2022

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

« **Sep**

### ARTICLES RÉCENTS

🕒 Pour transporter ses Griffon, l'armée de Terre remplace ses porte-engins blindés par des PEBS

---

🕒 Le maintien en condition opérationnelle des frégates de défense aérienne échappe à Naval Group

---

🕒 La Marine nationale a mené sa première campagne de surveillance des câbles sous-marins lors de la mission Calliope

---

● Pascal, (l'autre) dans

L'Algérie prévoit de doubler ses dépenses militaires en 2023

---

● Pascal, (l'autre) dans

L'Algérie prévoit de doubler ses dépenses militaires en 2023

---

● francois dans Mer Noire :

Un Su-27 russe a tiré un missile près d'un avion espion RC-135 Rivet Joint de la Royal Air Force

---

● Harambe dans Le maintien

en condition opérationnelle des frégates de défense aérienne échappe à Naval Group

---

● Pascal, (l'autre) dans

L'Algérie prévoit de doubler ses dépenses militaires en 2023

---

● Eurafale dans Mer Noire :

Un Su-27 russe a tiré un missile près d'un avion espion RC-135 Rivet Joint de la Royal Air Force

---

● Le Breton dans Le maintien

en condition opérationnelle des frégates de défense aérienne échappe à Naval Group

---

⊕ Nexter s'associe avec MBDA

pour proposer une tourelle Narwhal dotée de missiles Akeron MP

---

⊕ Naval Group présente Blue Shark, un nouveau concept de frégate « à fort potentiel éco-responsable »

---

⊕ Pour le chef de l'US Navy, l'invasion de Taïwan par la Chine pourrait avoir lieu très prochainement

---

⊕ Mer Noire : Un Su-27 russe a tiré un missile près d'un avion espion RC-135 Rivet Joint de la Royal Air Force

---

⊕ L'Algérie prévoit de doubler ses dépenses militaires en 2023

---

⊕ Un F-35A de l'US Air Force s'est écrasé lors d'un vol d'entraînement au-dessus de l'Utah

---

⊕ À cause des nouvelles difficultés d'Ariane 6, la mise en orbite du satellite militaire français CSO-3 attendra encore...

---

[Accueil](#)

[Rubriques](#)

[Magazine](#)

[Biblio](#)

[Forum Militaire](#)

[Publicité](#)

[Mentions légales](#)

[Confidentialité](#)



2007-2019 (C) Zone Militaire

Powered by WordPress. Theme by Alx.

